

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 7 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 octobre à 18 H 00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Damvillers, après convocation légale, en date du 30 septembre 2021 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne
- ✓ Mme BERTIN Célia
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CARLU Jean Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne (en visioconférence)
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. GEORGES Denis

Participants non élus :

- ✓ Mme Béatrice CLEMENT,
- ✓ Mme Florence BREUIL,
- ✓ M. Anthony BONTEMPS,

Ordre du jour :

1. Effacement de dettes.
2. Demandes de dérogations scolaires.
3. Point sur tous les dossiers en cours.
4. Avancée du PTRTE
5. Questions diverses.

En amont de la réunion, le Président informe les membres du bureau :

- ↳ De la parution d'un prochain ACTU (avec si possible une distribution lors du Conseil du 14 Octobre).
- ↳ Gestion de l'opération « brioches » de l'ADAPEI suite à la démission pour raison personnelle de l'ancienne présidente de l'ILCG de Spincourt : le Président propose de gérer l'opération pour les communes du secteur de Spincourt afin de ne pas pénaliser l'association.
- ↳ Une réunion est prévue au Conseil Départemental avec les Présidents d'EPCI le 18/10 concernant le projet d'incinérateur de Tronville (le point sera détaillé lors des questions diverses).

1. EFFACEMENT DE DETTES

Le Président informe les élus de plusieurs dossiers de la cantine du collège De Damvillers. En tout plus de 23 000€ de dettes sont présentes. Il est indiqué qu'un travail avec le Collège sera réalisé pour inciter les familles dans le besoin à solliciter les aides comme le FSE.

AFFAIRE N° 2021-10-07-01

Plusieurs dossiers de surendettement ont été transmis par la Trésorerie d'Etain Fresnes. Ces dossiers de surendettement nécessitent une délibération pour pouvoir matérialiser l'effacement des dettes, selon les montants suivants :

- 25 571,25 € sur le budget général.
- 972,00 € sur le budget ordures ménagères.

Selon la validation par le bureau, le mandat correspondant pourra être émis à l'article budgétaire 6542 « Créances éteintes ».

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,
Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie d'Etain Fresnes,
Considérant le surendettement et la décision d'effacement de dettes,

Le bureau, après en avoir délibéré,

- ↳ Autorise l'effacement de dettes sur le budget général pour un montant de 25 571,25 euros,
- ↳ Autorise l'émission d'un mandat de 25 571,25 euros sur le compte 6542.
- ↳ Autorise l'effacement de dettes sur le budget ordures ménagères pour un montant de 972,00 euros,
- ↳ Autorise l'émission d'un mandat de 972,00 euros sur le compte 6542.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention : 0

Mme FAUQUENOT n'était pas présente au moment du vote.

Le Président ajoute que, concernant la boulangerie de Dommary Baroncourt, la CCDS avait choisi les premiers porteurs de projet lors de la création de leur commerce. Ce commerce a été cédé à un autre boulanger qui lui a fait faillite. La Communauté de Communes n'a aucun droit de regard sur la cession des fonds de commerce situés dans ses locaux.

2. DEMANDES DE DEROGATION SCOLAIRE

AFFAIRE N° 2021-10-07-02

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de :

- ↳ M. et Mme MODAVE Franck, domiciliés à BOULIGNY, sollicitant une demande de dérogation pour leurs enfants MODAVE Sullyvan et Savannah, à l'école de DOMMARY BARONCOURT,
- ↳ M. SARAIVA FERNANDEZ Suzanna, domiciliés à BOULIGNY, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant SARAIVA FERNANDEZ Arianne, à l'école de DOMMARY BARONCOURT,

Considérant les motifs invoqués,
Après en avoir délibéré, le Bureau :

AUTORISE les dérogations scolaires suivantes :

- MODAVE Sullyvan et Savannah pour l'école de Dommary Baroncourt.
- SARAIVA FERNANDEZ Arianne pour l'école de Dommary Baroncourt,

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstention : 0

Mme FAUQUENOT n'était pas présente au moment du vote.

Monsieur BRELLE, effectue un point sur les évolutions des effectifs scolaires entre la rentrée de Septembre 2020 et celle de 2021 :

↳ Dommary-Baroncourt :	- 12 élèves
↳ Bois Brûlé :	- 15 élèves
↳ Rouvrois :	- 2 élèves
↳ Damvillers :	- 19 élèves
↳ Spincourt :	+ 10 élèves
↳ Au TOTAL : 791 élèves en 2020 - 753 élèves en 2021 :	- 38 élèves

Il tient en outre à alerter les membres du bureau sur la fragilité des effectifs de la prochaine rentrée 2022 car la classe d'âge des CM2 actuels est très importante et ne sera pas comblée par les nouvelles arrivées. De plus les naissances sur le territoire sont également très faibles ces dernières années.

3. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

➤ **SOCLE NUMERIQUE :**

Monsieur BRELLE indique que le dossier présenté initialement n'avait pas été retenu lors de la première vague nationale. Néanmoins, le projet présenté par notre collectivité lors de la deuxième vague officialisée le 6 octobre dernier a été sélectionné. La CCDS va donc programmer les marchés relatifs à cet investissement.

➤ **1001 GARES :**

Le Président souhaite faire un point sur ce dossier. Après de longs mois de travail afin de faire émerger un projet, une proposition de tiers lieux a été développée. Le projet a été soutenu par la Banque des Territoires qui a financé une étude complémentaire réalisée par un cabinet spécialisé (KPMG).

Le projet envisagé est très intéressant et est soutenu par nos partenaires (Etat avec financement DETR, Région,...) toutefois le Président rappelle que le plus important concerne le fonctionnement de la structure qui ne pourra pas être financé par la CCDS directement. Il est nécessaire d'avoir un porteur de projet. Pour cela la CCDS a fait son maximum pour impliquer la

population locale : plusieurs portes ouvertes et articles de journaux ont été réalisés mais cela n'a pas créé l'engouement espéré. Très peu de personnes sont venues lors de ces portes ouvertes et aucun porteur de projet ne s'est manifesté.

Aussi, il est désormais nécessaire de prendre une décision sur le devenir du projet.

Monsieur TRINOLI indique que ce type de projet doit être porté localement et que celui-ci doit répondre à un besoin. Après les efforts de la CCDS il apparaît que cela n'est pas le cas.

➤ **ACCELERATEUR DE TRANSITION :**

Le Président indique que la CCDS a candidaté au dispositif « Accélérateur de transition » lancé par l'ADEME. Son objectif est de permettre à tous les EPCI du Grand-Est de **s'engager dans une démarche transversale, climat – air – énergie – économie circulaire** en leur proposant un processus d'amélioration continue basé sur les outils de Transition Ecologique de l'ADEME. Le référentiel de Transition Ecologique utilisé comme cadre structurant est constitué de **Cit'ergie et de la démarche territoriale d'économie circulaire**.

Le dossier étant relativement complexe, la CCDS est appuyée par un bureau d'étude mis à disposition par l'ADEME afin de préfigurer le dossier final de candidature. Si la CCDS est retenue elle pourra bénéficier de fonds pour la mise en place d'un programme d'actions sur une thématique liée à la transition écologique et énergétique notamment pour le recrutement d'un chargé de mission ainsi que la mise en place de communication et d'investissements.

➤ **VALORISATION DES CEE :**

Le Président indique que la CCDS va solliciter les communes pour créer un groupement afin de permettre la valorisation en interne des Certificats d'Economie d'Energie sans passer par un prestataire externe. Effectivement ceux-ci réalisent une marge pour leur prestation et ne traitent pas toujours tous les dossiers, notamment les petits qui dégagent peu de certificats. Cette prestation serait réalisée par la CCDS, via le responsable du pôle patrimoine qui vient d'être embauché par l'EPCI.

4. AVANCEE DU PTRTE

Le Président laisse la parole à Madame ANTOINE pour présenter la mise en place du PTRTE

➤ **Préalable**

Suite à la crise sanitaire, la relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

➤ **Lancement d'une nouvelle démarche de Contrat de territoire**

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Le CRTE a été initié via une circulaire du Premier Ministre, le 20 Novembre 2020, détaillant les enjeux et les objectifs de ce nouvel outil de développement proposé par l'Etat. Ainsi à court terme ils ont vocation à associer les collectivités au plan de relance et à moyen terme (sur la durée des mandats locaux) à les accompagner dans leur projet de territoire. Le CRTE doit devenir l'outil privilégié de contractualisation entre l'Etat et les territoires avec la vocation de regrouper toutes les démarches contractuelles existantes (contrat de ruralité, contrat de ville, contrat de revitalisation des centres bourgs,...) ; il en va de même pour les autres démarches d'appui mises en place par l'Etat (France Service, petite ville de demain,...) ou les actions de type OPAH,... L'objectif pour l'Etat

étant de rendre son action plus lisible en développant une logique intégratrice et de « guichet unique » pour faciliter l'accès aux crédits de l'Etat et à ses aides en ingénierie.

La Région Grand Est qui a initié le même type de démarche partenariale avec les territoires a décidé d'intégrer la réflexion afin de co-construire ce nouveau dispositif. De cette convergence le CRTE devient PTRTE avec un objectif renforcé de faire émerger un nouveau modèle de développement intégrant la transition énergétique et écologique, la cohésion territoriale et la relance économique ancrée sur les territoires.

Les PTRTE doivent être bâtis sur la base d'un diagnostic économique, écologique et territorial clair devant permettre la définition d'objectifs précis et quantifiables. Les projets structurants retenus à l'échelle du territoire feront l'objet d'un référencement exhaustif avec une programmation sur la durée du Pacte. Ils devront de plus être élaborés dans une démarche de concertation territoriale large (ensemble des collectivités, dont les communes et possible ouverture vers les forces vives locales, associatives et économiques).

Les PTRTE doivent être conclus en 2021, toutefois ils ne seront pas figés pour la durée du mandat. Ils resteront des outils évolutifs et adaptatifs. Ainsi, chaque année la programmation et le référencement des projets seront revus, modifiés et amendés.

Dans le cadre de cette contractualisation un Comité de Pacte sera élaboré afin d'assurer la gouvernance de celui-ci et des engagements de chacun des partenaires seront pris (financiers, humains, techniques...).

➤ La mise en œuvre locale

A l'échelle du Département, il a été décidé de mener cette réflexion à l'échelle des PTER. Ainsi pour le Nord meusien les premières démarches se sont déroulées au sein du Pays de Verdun, pilotées par la Sous-Préfecture de Verdun et en partenariat avec la Région Grand Est et le Département. Elles ont permis d'arrêter le périmètre du futur Pacte tout en laissant les EPCI membres du Pays faire part de leur volonté de laisser s'exprimer leur spécificité (territoires transfrontaliers, territoire argonnais...).

Une convention d'initialisation a été signée entre la Préfecture, la Région, le Département et le PETR le 21 Juin 2021 entérinant les modalités de constitution du PTRTE du Nord meusien. Ainsi, il sera constitué :

- ↳ D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques : présentation d'un état des lieux écologique et des enjeux du territoire.
- ↳ D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'actions opérationnels et aux orientations d'actions envisagés sur la durée du contrat et regroupant les contractualisations existantes qui figureront dans le PTRTE, la stratégie de développement du territoire, le vivier de projets.
- ↳ D'une troisième partie présentant les engagements des partenaires.
- ↳ D'une dernière partie détaillant les instances de gouvernance du PTRTE.

Le PTRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'État et les différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

Un Comité des partenaires est envisagé. Le PETR du Pays de Verdun propose que ce Comité des Partenaires s'adosse au Conseil de Développement actuellement en cours de refonte. La volonté est d'identifier les acteurs de la société civile qui seront en mesure,

par leur expertise et leurs relais de terrain, d'apporter leur contribution à la mise en œuvre des projets. Il sera constitué de 3 collèges à savoir les structures parapubliques, des structures privées (associations ou entreprises) et des particuliers.

La gouvernance du PTRTE sera assurée par un Comité de Pacte mis en place, sous la coprésidence du Préfet, du Vice-Président de la Région, du Président du Conseil Départemental de la Meuse et du Président du PETR ou de leurs représentants. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du PTRTE pourront être réunis en amont. Le Comité de Pacte définit les critères de suivi et d'évaluation du PTRTE et évalue l'avancement du contrat et de son exécution.

Afin de constituer le programme opérationnel d'actions, un référencement des projets structurants en matière de développement économique, de cohésion territoriale et de transition écologique est en cours.

Afin de permettre la prise en compte des projets communaux structurants et de faire participer les communes à la concertation relative à la constitution du PTRTE un temps d'échange et prévu. Ces modalités d'organisation sont laissées libres. Compte tenu des délais réduits laissés aux EPCI pour mener à bien cette concertation, il est proposé la mise en place d'une conférence des Maires.

- Une visioconférence est prévue avec les élus de tout le PETR le 19/10 à l'initiative du Pays de Verdun : le Président propose de réaliser cette réunion dans les salles de conférences intercommunales.
- Le Président indique qu'une Conférence des Maires sera envisagée le 28 Octobre 2021 à 17H30 avec les Maires du territoire.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Transport scolaire :

M. BRELLE fait un point sur le problème de ramassage scolaire : suite à l'attribution du nouveau marché de transport scolaire par la Région Grand Est, plusieurs lignes ont été modifiées avec de nouveaux chauffeurs. Dans cette nouvelle organisation 3 chauffeurs n'étaient plus en capacité de venir chercher leurs accompagnatrices. Pour pallier ce problème, le transporteur proposait de modifier le circuit et facturer le kilométrage supplémentaire à la CCDS pour un montant de 30 000 € à l'année. Au regard du montant élevé de cette prestation, une solution a été mise en place : les 3 accompagnatrices concernées utilisent le véhicule de service pour rejoindre le point de démarrage des circuits.

Effectifs périscolaires :

Un nombre limité de participation sur le RPI du Bois Brûlé est constaté (inférieur aux demandes présentées dans les contrats d'engagement).

Il est proposé de revoir le mode de facturation prévu initialement en régie pour une facturation à l'échéance. Ce point sera délibéré en conseil communautaire.

Les effectifs sont limités sur Spincourt en matinée mais suffisants en soirée

5.2 PROJET INCINERATEUR DE TRONVILLE :

Mme ANTOINE fait un point sur ce dossier qui va nécessiter rapidement une décision : Une réflexion sur la valorisation des déchets pour réduire l'enfouissement est nécessaire.

En effet, la réglementation concernant la gestion des déchets est en évolution constante. La taxe sur les activités polluantes (TGAP) notamment va exploser dans les prochaines années pour les déchets partant en enfouissement.

Dans ce contexte, de nombreuses études ont été lancées par le SMET :

1. rénovation de l'incinérateur de Tronville.

L'usine d'incinération des déchets de Tronville permettrait effectivement de donner une solution pour la valorisation des déchets à l'échelle départementale.

Toutefois, les études actuelles laissent de nombreuses interrogations sur le projet :

- Installation ancienne, datant de 1983, devant cesser son activité normalement en 2022, sa capacité est passée de 35 000 tonnes par an à 21 000 tonnes et la valorisation de l'énergie y est limitée (15%). De plus le traitement des fumées n'est pour le moment pas conforme.
- Faisabilité technique du démontage d'une installation de SUEZ à RAMBERVILLERS pour la réinstaller sur le site de Tronville.
- Gisement d'ordures ménagères insuffisant à l'échelle départementale pour assurer les volumes suffisant à la rentabilité de l'installation.
- Investissements massifs à prévoir pour la restructuration de l'installation.
- Obligation de valoriser l'énergie produite par la création d'un réseau de chaleur par l'agglomération de Bar-le-Duc.

2. Transport des tonnages meusiens vers d'autres unités de valorisation énergétique (UVE)

- D'autres études sont menées actuellement en parallèle avec le SIVALOM (Syndicat Marnais) possédant une installation disposant des capacités pour accueillir les tonnages meusiens.

Le Président demande qu'une délibération soit prise lors du prochain conseil communautaire afin de marquer le désaccord de la CCDS sur le projet de reprise de l'incinérateur.

Mme FAUQUENOT indique que des projets sont en cours sur le Nord Meusien afin de limiter les tonnages en amont et essayer de les revaloriser et recréer de la valeur sur site.

5.3 PARTENARIAT AVEC LE GEVO

Le Président indique que la CCDS souhaite mener un accord pour un vrai partenariat de territoire avec les Vieux Métiers.

Mme FAUQUENOT souhaite travailler pour améliorer la compréhension sur le projet de partenariat voulu par la CCDS avec l'association. Il est proposé qu'une délégation d'élus aillent à la rencontre des membres du conseil d'administration de l'association pour expliquer la démarche.

5.4 PRIX de vente des terrains de la ZAE de Damvillers :




Il est nécessaire de revoir le tarif de la Zone, le prix de vente actuel datant de 2007 n'est plus adapté : la notion de terrains viabilisés ayant évolué : il s'agissait de terrains avec les réseaux à proximité et non pas de terrains avec les pots de branchement comme cela s'entend maintenant.

Une réflexion sera menée pour réévaluer le prix des terrains.

La séance est levée à 20H30.

Ordre du jour :

1. Effacement de dettes.
2. Demandes de dérogation scolaire.
3. Point sur les dossiers en cours.
4. Avancée du PTRTE.
5. Questions diverses.

ANTOINE Jocelyne		MAZET Thierry	
BRELLE François		MICHELS Julien	
BERTIN Célia		MISSLER Jean Marie	
CAPUT Christophe	Excuse.	PERIGNON Alain	
CARLU Jean-Baptiste		POSTAL Anne	
FAUQUENOT Evelyne		PROT Patrice	
GEORGES Denis	Excuse.	SELLIER Hubert	
HAUPTMANN Gérard		TRINOLI Massimo	
JACQUE Philippe	